



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Esprit
AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES 2019

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, avis est donné que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 est adopté. L'heure et le lieu de la séance restent fixés à 20 h à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit.

- Lundi 14 janvier
- Lundi 4 février
- Lundi 4 mars
- Lundi 1^{er} avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin
- Mardi 2 juillet
- Lundi 12 août
- Mardi 3 septembre
- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre

Séance extraordinaire pour le budget de 2020, mercredi **18 décembre 2019**.

Donné à Saint-Esprit, ce 5^e jour de décembre 2018.

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
